

POLITIQUE DU RESPECT DES INFRASTRUCTURES



Ville de
CLERMONT

Depuis quelques années, la Ville de Clermont note une augmentation des actes de vandalisme de la part des utilisateurs de l'aréna. De plus en plus de gens fument dans les vestiaires. Nous observons également un débordement au niveau des heures de sortie des joueurs à la fin de leur partie ce qui demande à l'employé en place d'étirer la fin de son quart de travail.

Dans le but de faire respecter les règles en vigueur, voici la nouvelle politique de respect des infrastructures de la Ville de Clermont :

TABLEAU DES SANCTIONS

1- Première infraction	Avis écrit au groupe en question	Si l'infraction concerne un geste de vandalisme causant un bris ou demandant un nettoyage particulier de la part de la Ville de Clermont, ce point de s'applique pas. Nous allons directement au point #2 pour déterminer la sanction.
2- Deuxième infraction	100\$ d'amende aux groupe Cette amende devra être payée en totalité le jour ouvrable avant la prochaine location du groupe sans quoi cette location sera annulée jusqu'au paiement de la facture.	Dans le cas d'un geste de vandalisme sur un bien, les frais de remplacement, de réparation ou de nettoyage de ce bien seront chargés au groupe en plus du 100\$ d'amende. Les frais devront être remboursés avant la prochaine location.
3- Troisième Infraction	Annulation de toutes les parties du groupe jusqu'à la fin de la saison.	

Une infraction peut se témoigner par des gestes de vandalisme, fumer ou vapoter dans l'établissement, sortir après les heures de fermeture, ainsi que tout autre comportement jugé inapproprié par la direction causant des bris, demandant un nettoyage supplémentaire aux employés ou qui ne respecte pas les règles gouvernementales en lien avec les lieux publics. Les groupes ou les individus qui tiennent des propos déplacés et qui ne respectent pas le personnel en place seront également sanctionnés.